

Axe BIODIVERSITE

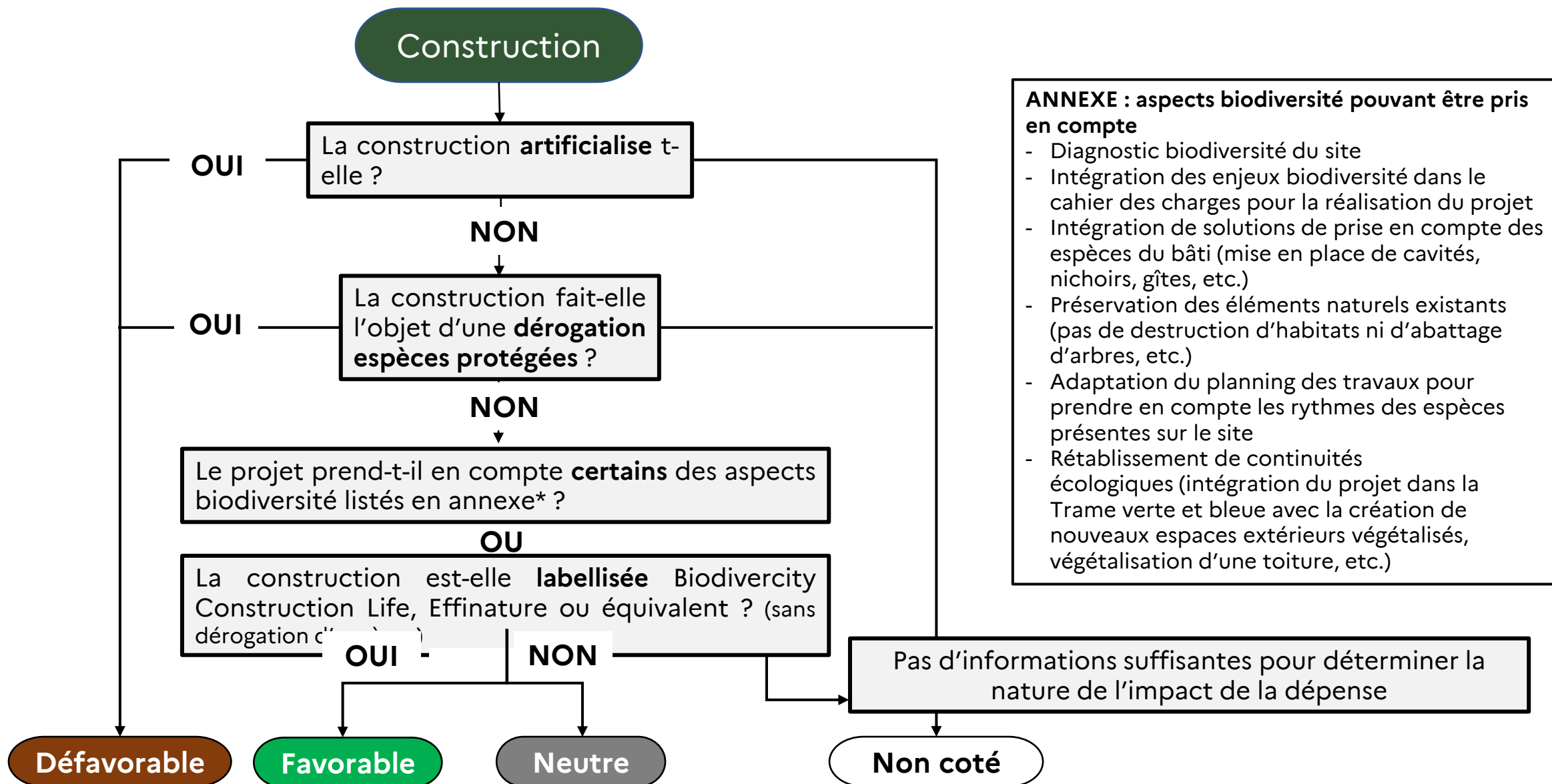
- Arbres de décision -

Domaines de dépense

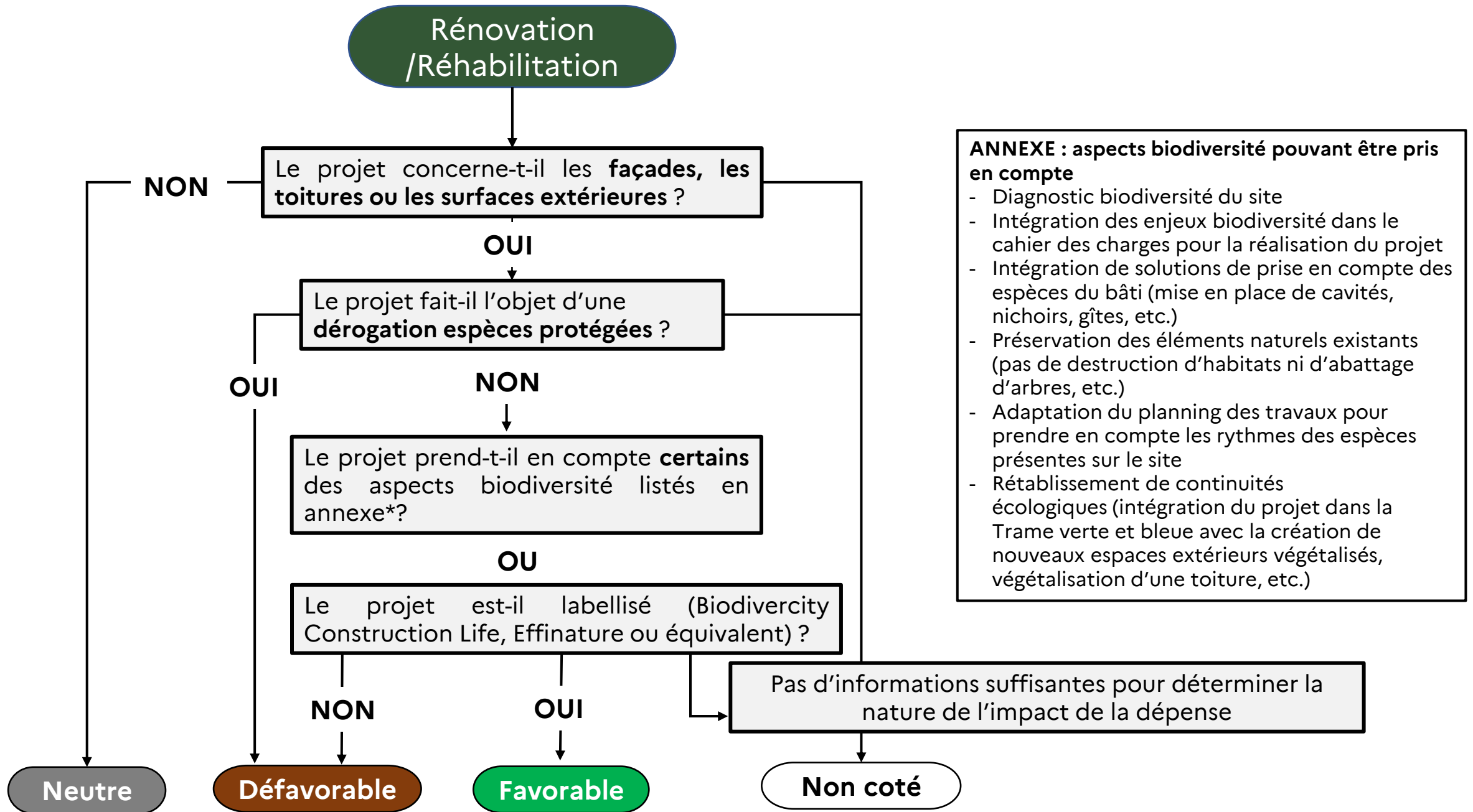
- Bâtiments et équipements
- Achat de véhicules
- Voirie (uniquement routière)
- Agriculture (culture et élevage)
- Pêche
- Aquaculture
- Forêt
- Action économique ou subvention à des organismes tiers
- Mobilier et matériel
- Eau
- Energie
- Espaces verts et naturels
- Numérique et nouvelles technologies

**BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS (SPORTIFS, DE
LOISIR...)**

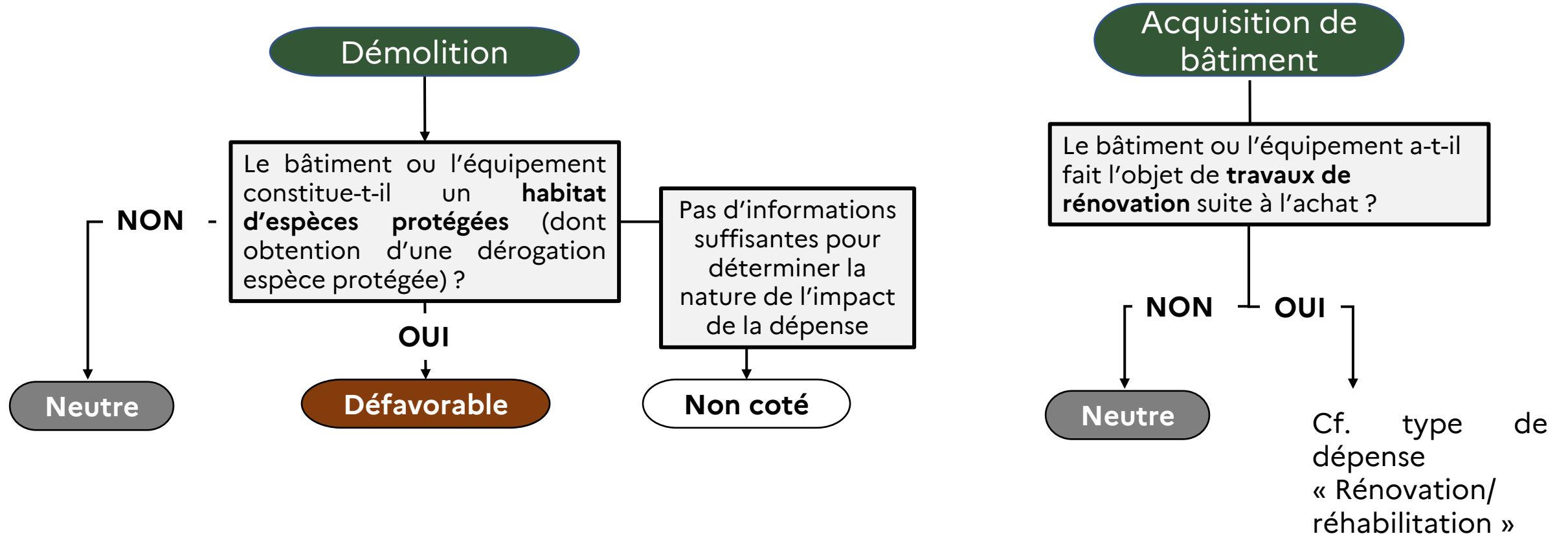
Bâtiments et équipements



Bâtiments et équipements



Bâtiments et équipements



ACHAT DE VÉHICULES

Achat de véhicules

Achat de matériel roulant ou navigant, collectif
ou individuel, neuf ou occasion

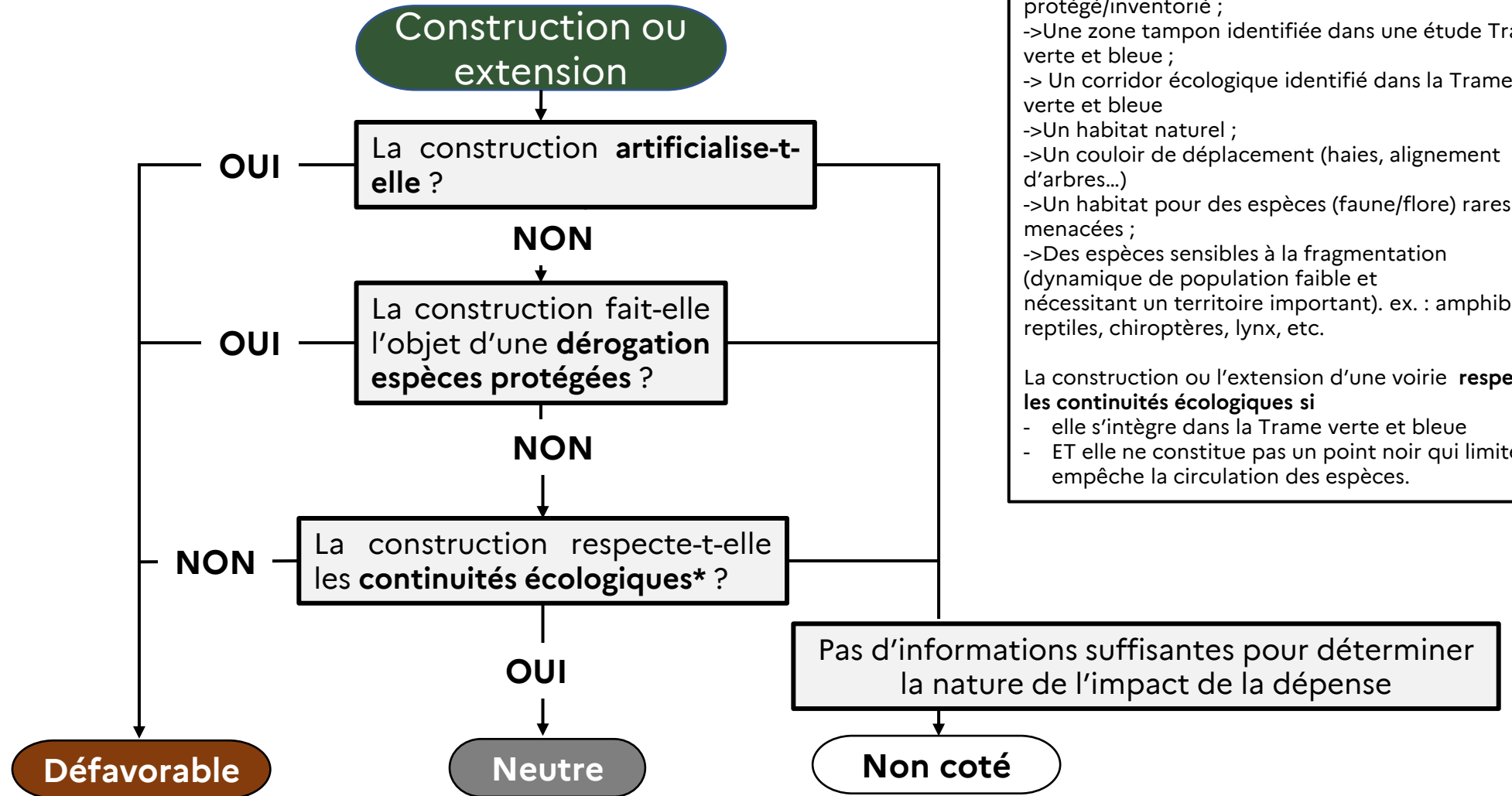
Neutre

```
graph TD; A["Achat de matériel roulant ou navigant, collectif ou individuel, neuf ou occasion"] --> B["Neutre"]
```

The diagram consists of two rounded rectangular boxes. The top box is dark green with white text, containing the phrase 'Achat de matériel roulant ou navigant, collectif ou individuel, neuf ou occasion'. A vertical black arrow points from the bottom center of this box to the top center of a second, smaller, grey box with white text, which contains the word 'Neutre'.

VOIRIE
(UNIQUEMENT ROUTIÈRE)

Voirie



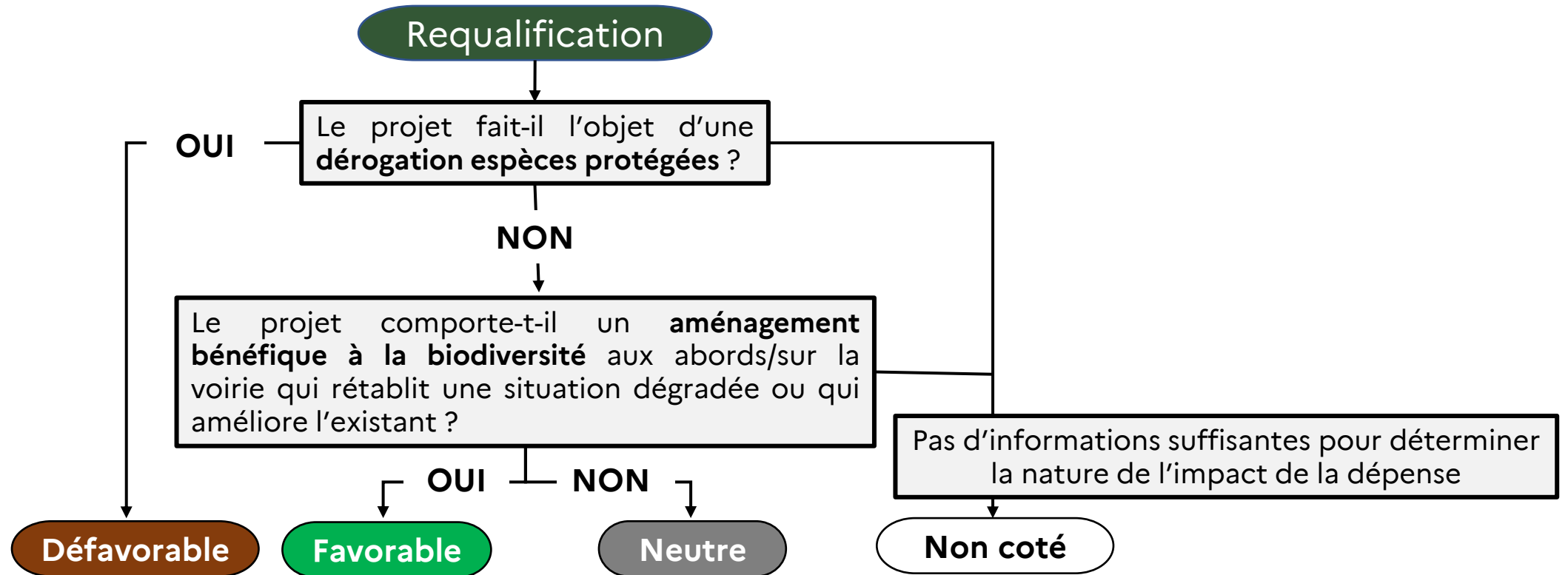
***Afin d'identifier l'impact d'un projet sur les continuités écologiques**, la zone du projet concerne-t-elle :

- >Un réservoir de biodiversité identifié dans un document de planification (SRADDET, SCOT, PLU, etc.) ou un espace naturel protégé/inventorié ;
- >Une zone tampon identifiée dans une étude Trame verte et bleue ;
- > Un corridor écologique identifié dans la Trame verte et bleue
- >Un habitat naturel ;
- >Un couloir de déplacement (haies, alignement d'arbres...)
- >Un habitat pour des espèces (faune/flore) rares ou menacées ;
- >Des espèces sensibles à la fragmentation (dynamique de population faible et nécessitant un territoire important). ex. : amphibiens, reptiles, chiroptères, lynx, etc.

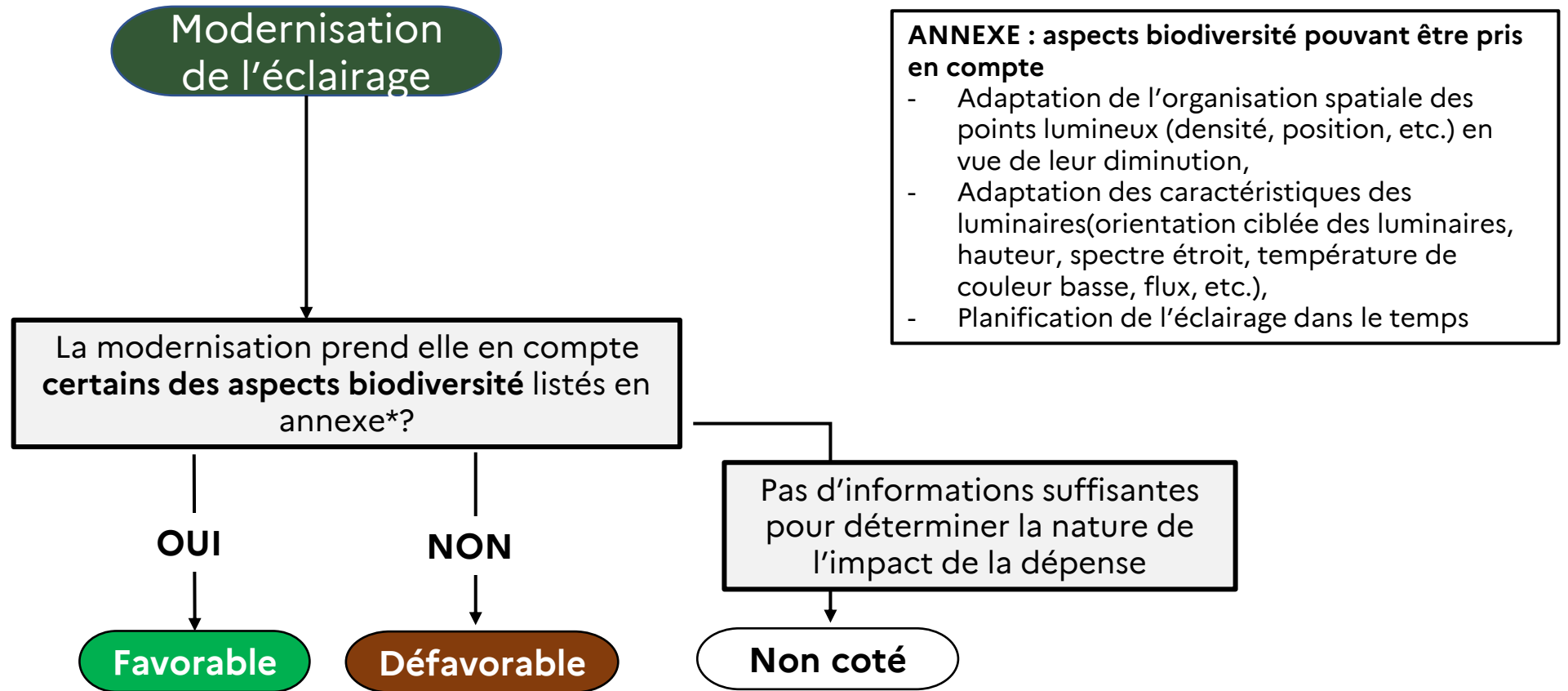
La construction ou l'extension d'une voirie **respecte les continuités écologiques si**

- elle s'intègre dans la Trame verte et bleue
- ET elle ne constitue pas un point noir qui limite ou empêche la circulation des espèces.

Voirie



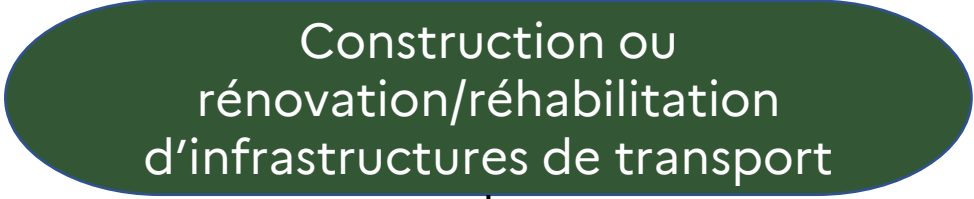
Voirie



INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Infrastructures de transport

Construction ou
rénovation/réhabilitation
d'infrastructures de transport

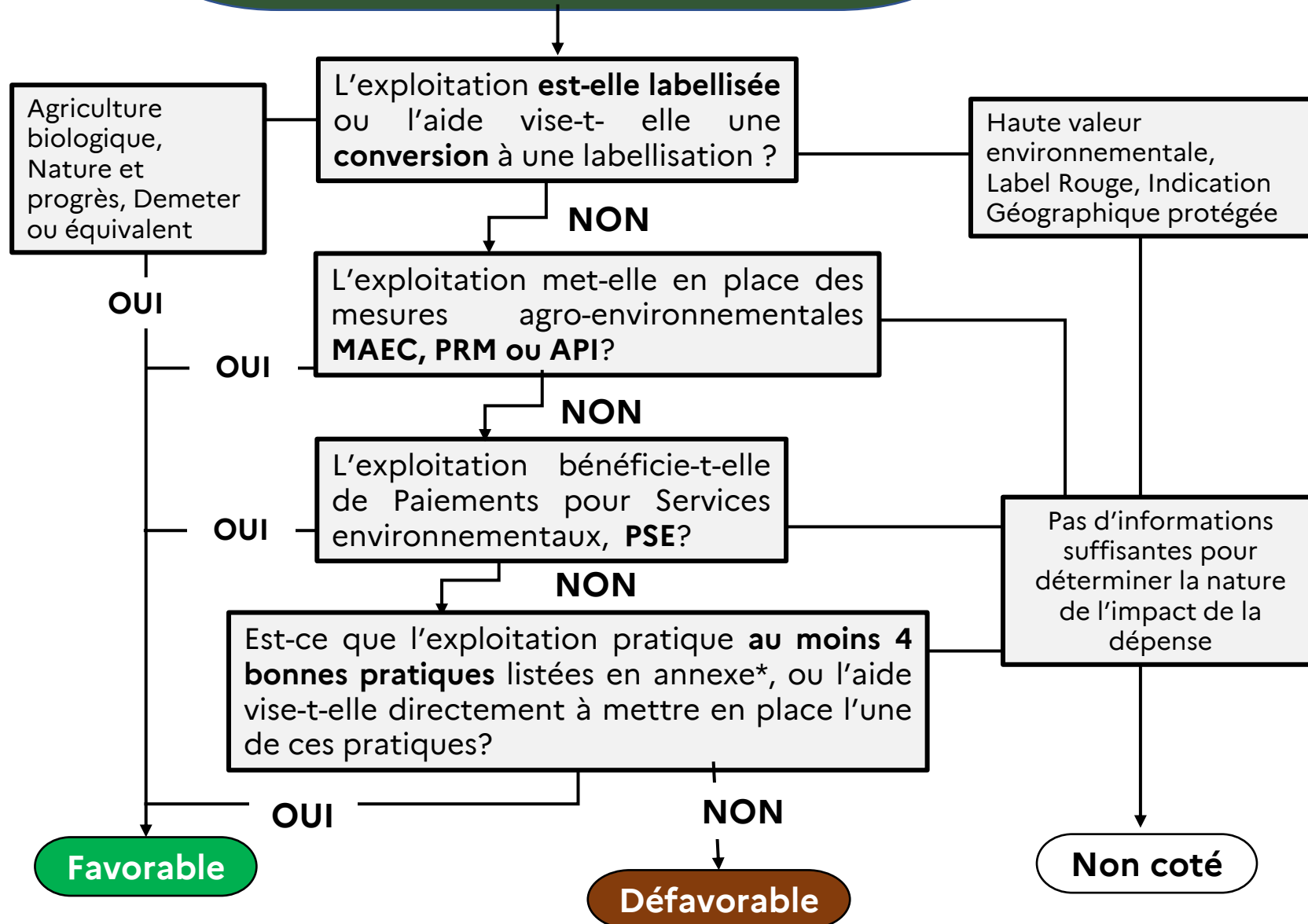


Cf. domaine « Bâtiments
et équipements »

AGRICULTURE (CULTURE ET ÉLEVAGE)

Agriculture

Aide à l'installation, au développement d'une exploitation agricole



ANNEXE: Liste des bonnes pratiques

- Absence de traitement pesticide de synthèse : pas d'utilisation de pesticides de synthèse [pratique socle ambitieuse].
- Fertilisation organique : majorité d'apports en fertilisants organiques [pratique socle ambitieuse].
- Présence de prairies versus cultures : surface avérée en prairies, majorité de pâturage (quantité/durée) et/ou de fourrages herbacés locaux pour l'alimentation du bétail, taux de chargement ou rythme de fauche adapté aux potentialités du milieu [pratique socle ambitieuse].
- Présence d'éléments semi-naturels (haies, arbres isolés, mares, bords de parcelle, etc.) : surface dédiée aux ESN dans la SAU supérieur à 6%.
- Rotations diversifiées : nombre minimum d'espèces et de familles botaniques supérieur ou égale à 3 cultures.
- Réduction/absence du travail du sol : pourcentage significatif de surface productive sans labour. Plan vers le zéro labour et agriculture de conservation des sols.
- Plantes de couverture : implantation de couverts végétaux (dont légumineuses).
- Cultures associées : peuplement complexe de plusieurs variétés.

Agriculture

Construction,
modernisation
de bâtiments
agricoles



Cf. domaine « Bâtiments
et équipements »

PÊCHE

Pêche

Aide à l'installation, au développement d'une activité de pêche

L'exploitation **est-elle** labellisée ou l'aide vise-t-elle une **conversion** à une labellisation ?

NON

Est-ce que l'exploitation pratique **au moins 4 bonnes pratiques** listées en annexe*, ou l'aide vise-t-elle à les mettre une en place ?

OUI

NON

Favorable

Défavorable

Non coté

ANNEXE: Liste des bonnes pratiques

- Capture de stocks cibles avec mesure de leur bon état au regard du Rendement maximal durable (RMD) [pratique socle obligatoire]
- Capture de stocks co-capturés avec mesure de leur bon état au regard du RMD [pratique socle obligatoire]
- Réduit l'impact de son activité sur la capture accidentelle d'espèces sensibles et protégées (captures dites non désirées), avec la détermination d'un objectif afférent [pratique socle obligatoire]
- Réduit l'impact de son activité sur l'abrasion des fonds marins (dégradation des fonds marins et des communautés benthiques en raison des engins utilisés) [pratique socle obligatoire]
- Réduit l'impact de son activité sur la capture d'espèces (proies) déséquilibrant la chaîne trophique, avec la détermination d'un objectif afférent
- Prévoit un plan d'amélioration de l'impact lié à l'abandon de matériel et rejet en mer (déchets, polluants, eaux usées)

Pêche

Construction,
modernisation
de bâtiments
piscicoles



Cf. domaine « Bâtiments
et équipements »

AQUACULTURE

Aquaculture

Aide à l'installation, au développement - pisciculture en milieu naturel et bassin

L'exploitation **est-elle labellisée** ou l'aide vise-t-elle une **conversion** à une labellisation ?

NON

Est-ce que l'exploitation pratique **certaines des bonnes pratiques** listées en annexe*, ou l'aide vise-t-elle à les mettre en place ?

OUI

NON

Favorable

Défavorable

Non coté

ANNEXE: Liste des bonnes pratiques

- Mesures de prévention ou de dilution contre le risque de pollution organique (notamment filtration de l'eau, mise en place d'un système de jachère, aquaculture multi-trophique intégrée, etc.)
- Mesures limitant la densité des élevages
- Mesure contre les échappements
- Approvisionnement en aliments durables (réduction de la part de l'alimentation issue des pêcheries minotières)
- Restriction sur l'utilisation d'espèces sauvages (prélèvement pour élevage ultérieur)

Aquaculture

Aide à l'installation, au développement - conchyliculture

L'exploitation **est-elle labellisée** ou l'aide vise-t-elle une **conversion** à une labellisation ?

NON

Est-ce que l'exploitation pratique **certaines des bonnes pratiques** listées en annexe*, ou l'aide vise-t-elle à les mettre en place ?

OUI

NON

Favorable

Défavorable

Pas d'informations
suffisantes pour déterminer
la nature de l'impact de la
dépense

Non coté

ANNEXE: Liste des bonnes pratiques

- Mesures de prévention ou de dilution contre le risque de pollution organique (usage de laveurs, le cerclage, le dragage, et l'enlèvement des structures à certaines périodes de l'année, etc.)
- Mesures limitant la densité des élevages
- Mesure contre les échappements
- Restriction sur l'utilisation d'espèces sauvages (prélèvement pour élevage ultérieur)

Aquaculture

Construction
modernisation de
bâtiments aquacoles



Cf. domaine « Bâtiments
et équipements »

FORÊT

Forêt

Aide à l'installation, au développement d'une activité forestière

L'exploitation **est-elle** labellisée ou l'aide vise-t-elle une **conversion** à une labellisation ?

FSC, PEFC ou équivalent

NON

L'exploitation dispose-t-elle d'un **Document de gestion durable**, d'un **Plan simple de gestion**, d'un **Code de bonnes pratiques sylvicoles** ou d'un **Règlement type de gestion** ?

NON

Est-ce que l'exploitation pratique **plusieurs bonnes pratiques** listées en annexe* ou l'aide vise-t-elle directement la mise en place de l'une de ces pratiques ?

OUI

NON

Favorable

Défavorable

Pas d'informations suffisantes pour déterminer la nature de l'impact de la dépense

Non coté

ANNEXE: Liste des bonnes pratiques

- Développement d'un peuplement diversifié
 - Diversification des essences (diversité d'essences à l'échelle du peuplement à hauteur de XX %)
 - Conservation des différentes strates : l'exploitation favorise le maintien du couvert forestier avec une approche multi-strates (herbacé et arbustive) ET la gestion envisagée tend vers une gestion irrégulière (mélange taillis/futaie ou futaie/irrégulière)
- Restauration de trames de vieux bois
 - L'exploitant vise le maintien du bois mort au sol
 - L'exploitant évite la récolte des souches
 - L'exploitant évite la récolte des menus bois (diamètre inférieur à 7 cm)
 - Sont conservés des arbres-habitats isolés ou en bouquet
- La préservation des zones humides, en vue de l'accroissement des fonctionnalités écologiques de la forêt
 - L'exploitant évite les zones humides (mise en place de zones tampons) ou les restaure
- Le rétablissement des continuités écologiques fonctionnelles entre les différents espaces naturels (création de nouveaux corridors boisés afin de contribuer aux trames vertes et bleues)
- La prise en compte de la sensibilité des écosystèmes (coupe de régénération, adaptation des calendriers de coupes et du passage des engins)
 - L'exploitant utilise des cloisonnements pour éviter les risques de tassement du sol
 - Le calendrier d'intervention tient compte de la saisonnalité, de la météo et de la portance des sols
 - Les méthodes de débardage, de coupe, du travail du sol avant plantation sont conçues pour minimiser les impacts
 - Les équipements d'abattage et de débardage utilisés sont adaptés aux conditions du chantier pour réduire les impacts sur le sol.

Aquaculture

Construction
modernisation de
bâtiments forestiers



Cf. domaine « Bâtiments
et équipements »

**ACTION ÉCONOMIQUE OU SUBVENTION À
DES ORGANISMES TIERS**

Action économique

Aide fléchée vers
un projet*

Comment est **coté** le **projet** sur lequel
porte l'aide dans le domaine considéré ?

Le projet est coté
favorablement
dans le domaine
considéré

Favorable

Le projet est coté
neutre dans le
domaine
considéré

Neutre

Le projet est coté
défavorablement
dans le domaine
considéré

Défavorable

La collectivité ne
dispose pas des
informations
nécessaires

Non coté

*Exemples d'aides à des projets d'investissement:

- Projet d'une association culturelle nécessitant des premiers achats de matériels pour fournir un centre culturel (achat de livres, achat de matériels numériques...ect)=> analyse avec les critères du domaine « Achat de matériel et mobilier et domaine numérique »
- Projet d'un organisme privé de recherche nécessitant la construction d'un nouveau bâtiment=> analyse avec les critères du domaine « Bâtiment et équipement »

Action économique

Aide globale à une structure

OUI

L'entité fait-elle partie d'un
secteur traité par le guide ?

NON

L'objet principal de l'entité est-il la **protection de la biodiversité** ?

NON

L'entité adhère-t-elle à une ou plusieurs **démarches favorables à la protection de la biodiversité** listées en annexe* ?

NON

L'entité contribue-t-elle **en partie à la protection de la biodiversité ET** est-il possible de déterminer un **ratio en fonction de son CA** ?

OUI
% CA

NON

Favorable

Neutre

Non coté

Pas
d'informations
suffisantes
pour
déterminer la
nature de
l'impact de la
dépense

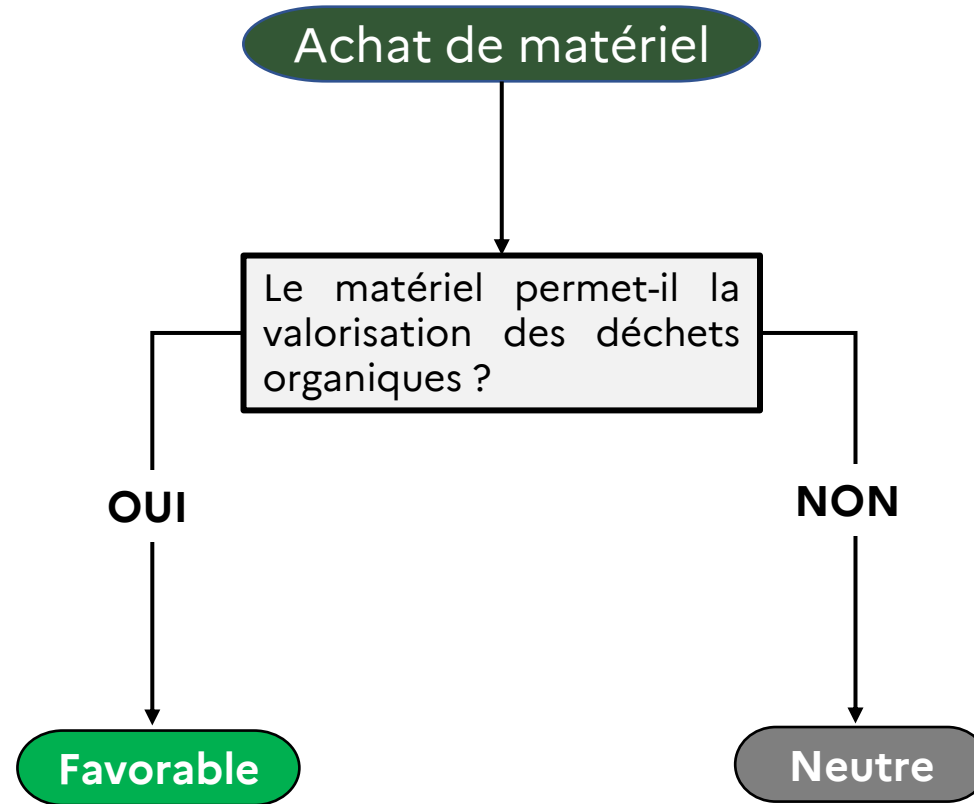
ANNEXE : démarches favorables à la protection de la biodiversité (liste non exhaustive)

- ACT « Biodiversité »
- Entreprises engagées pour la nature
- Science-based targets for nature (SBTN)
- Entreprises pour l'environnement (EPE)
- Entreprises et biodiversité (OREE)
- ISO 17298 (prise en compte de la biodiversité dans la stratégie et le fonctionnement des organisations)
- Autres initiatives ou partenariats avec des organisations non gouvernementales œuvrant en faveur de la protection de la biodiversité
- De façon plus générale, la norme ISO 14001 permet de garantir que l'entité intègre les enjeux environnement dans son pilotage, bien qu'elle ne soit pas spécifique à la biodiversité.

Cf. critères de classement définis pour le secteur

MOBILIER ET MATÉRIEL

Mobilier et Matériel



DECHETS

Déchets

Construction ou
rénovation/réhabilitation
d'infrastructures de traitement des
déchets



Cf. domaine « Bâtiments
et équipements »

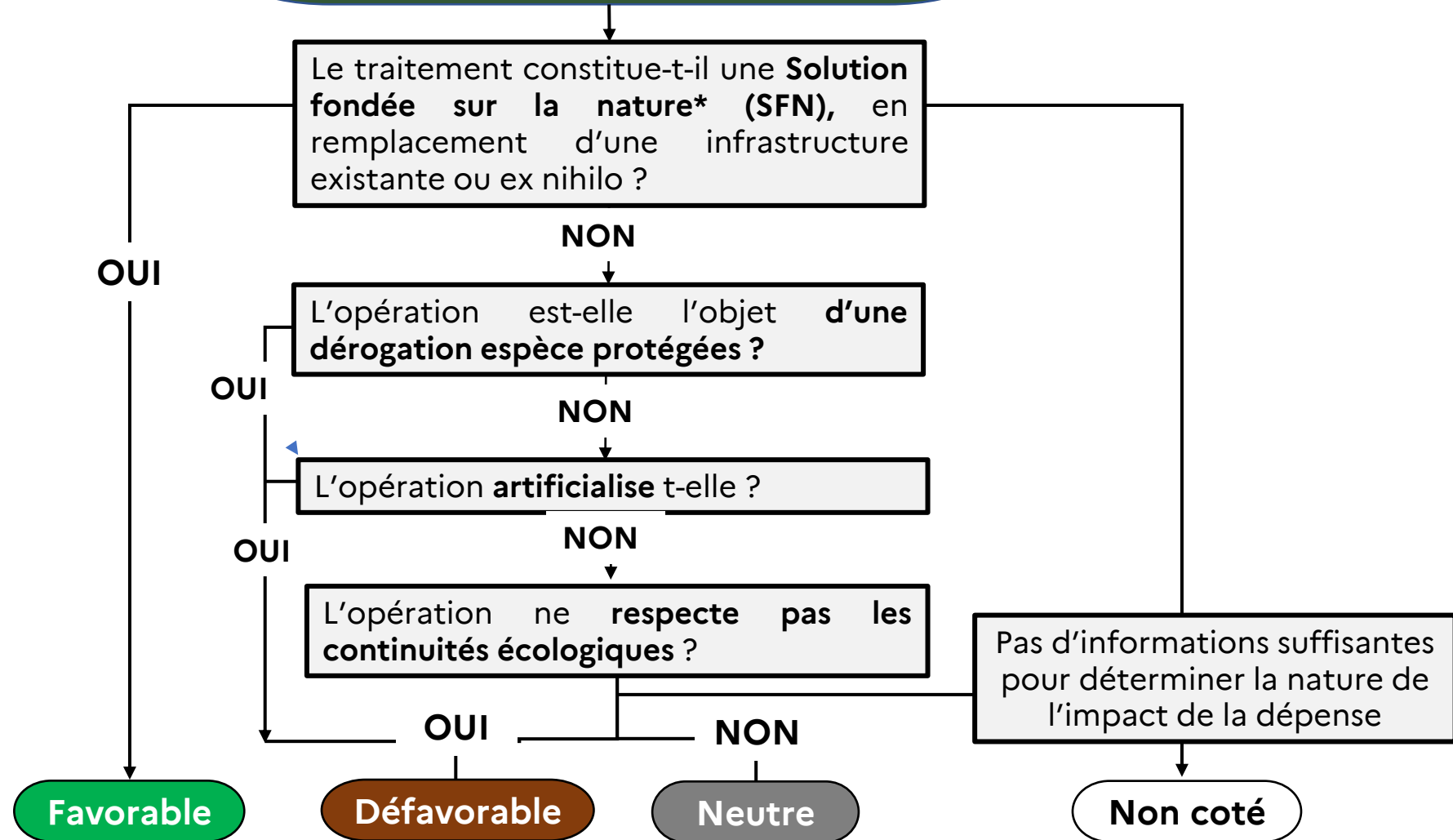
EAU

Eau

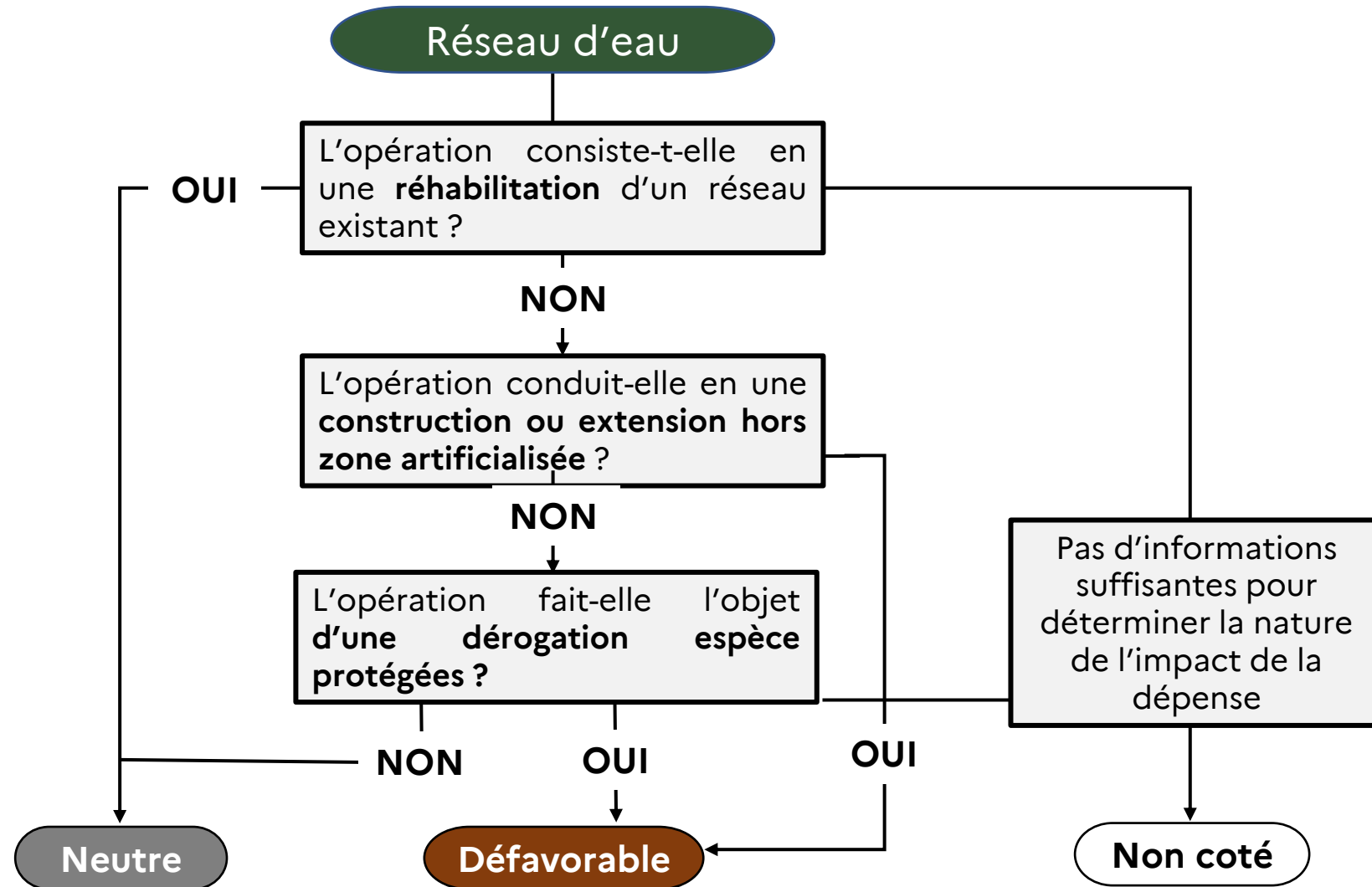
Traitement des eaux usées et gestion des eaux pluviales (hors réseau)

*Exemples de SFN:

Zones humides artificielles (ZHA)
Dispositifs de lagunage
Filtres plantés de roseaux, forêt filtrante
Système de traitement par infiltration
Noues, jardins de pluie, tranchées d'infiltration végétalisées



Eau



Eau

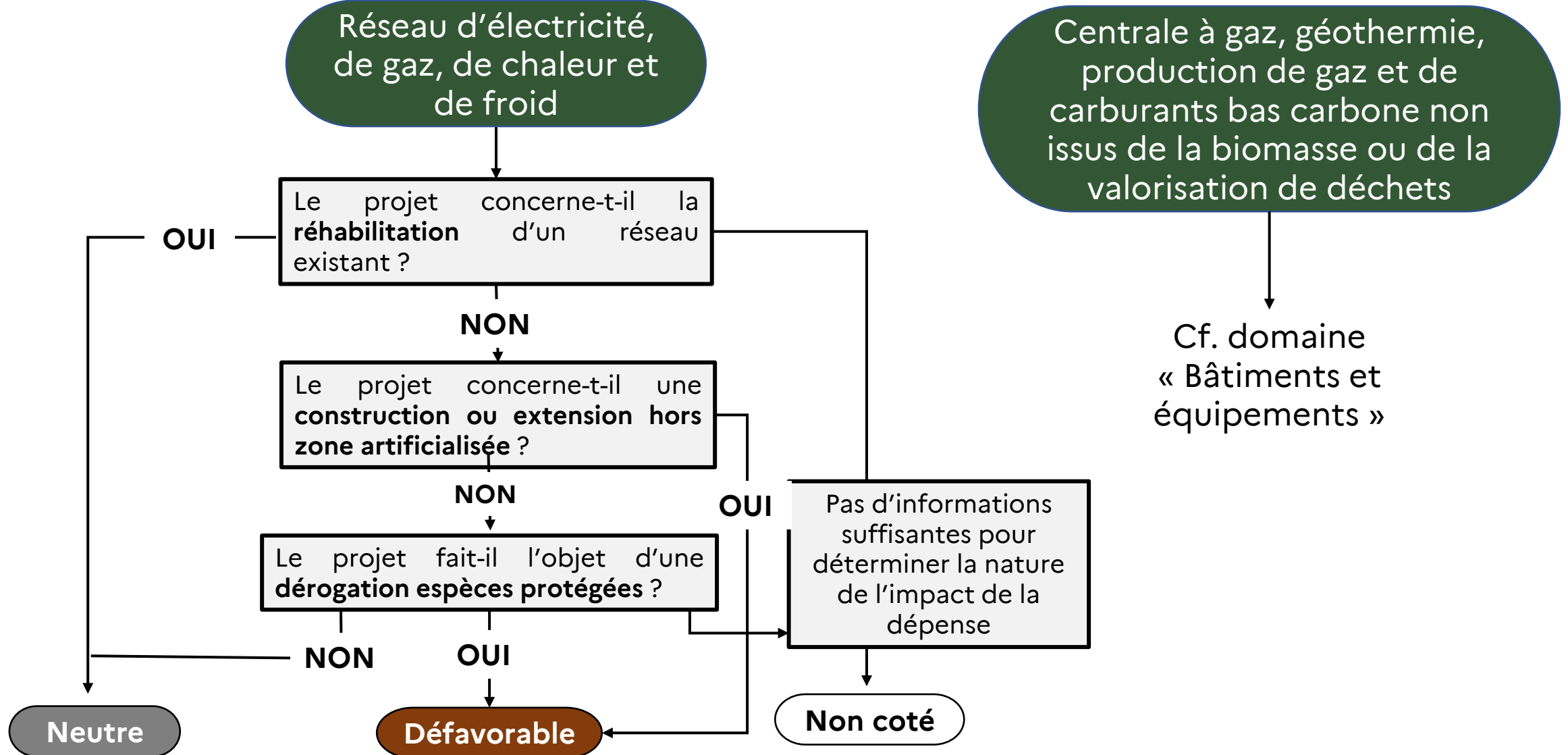
Construction ou
rénovation/réhabilitation
d'infrastructures de production
d'eau potable



Cf. domaine « Bâtiments
et équipements »

ÉNERGIE

Energie



Energie

Eolien

OUI

Le projet concerne-t-il **réhabilitation/rénovation** d'une infrastructure existante ?

NON

La construction **artificialise** t-elle ?

NON

La construction fait-elle l'objet d'une dérogation espèce protégée ?

OUI

OUI

NON

La construction détruit-elle les continuités écologiques ?

NON

OUI

Neutre

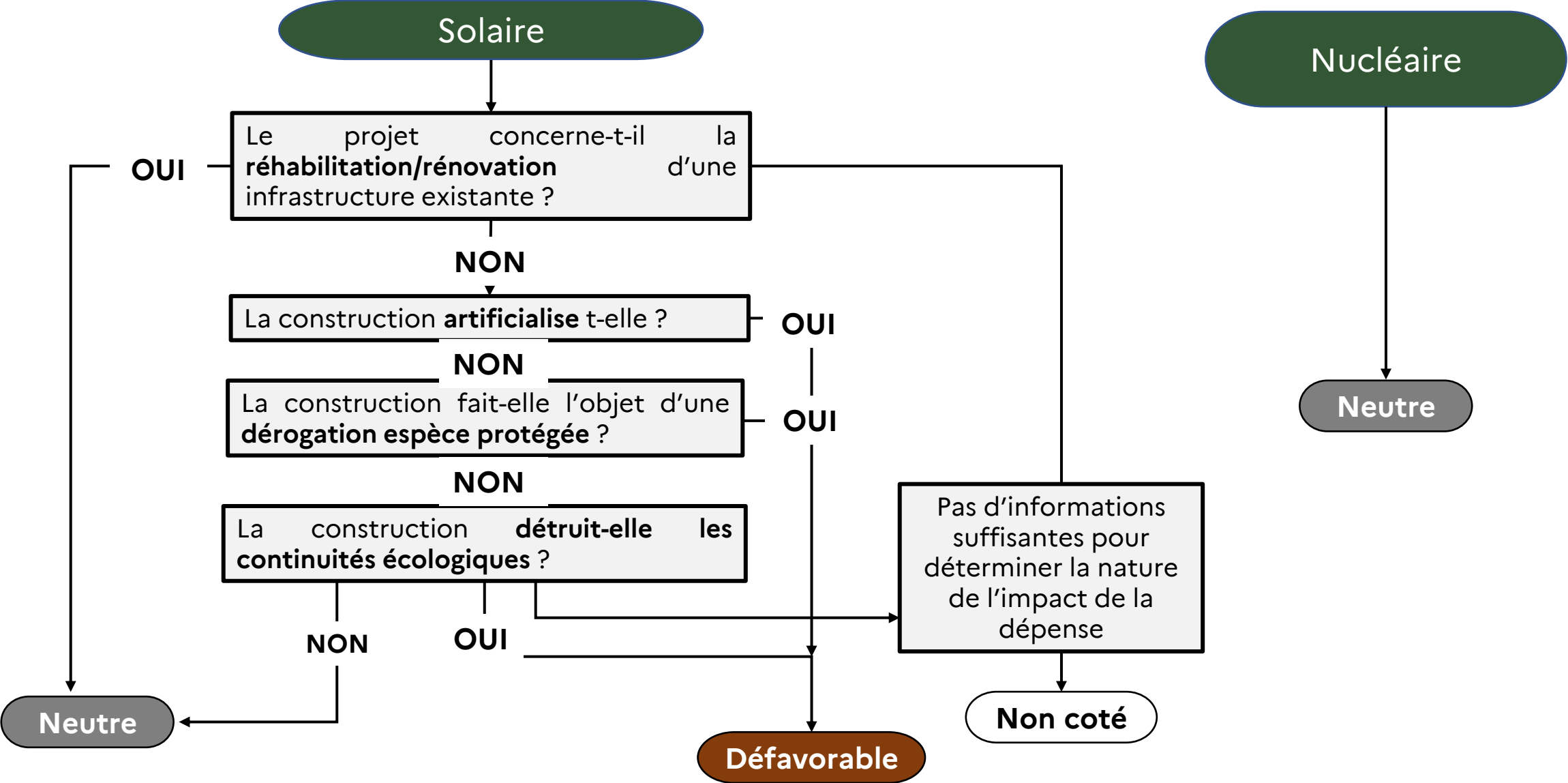
Pas d'informations
suffisantes pour
déterminer la nature
de l'impact de la
dépense

Défavorable

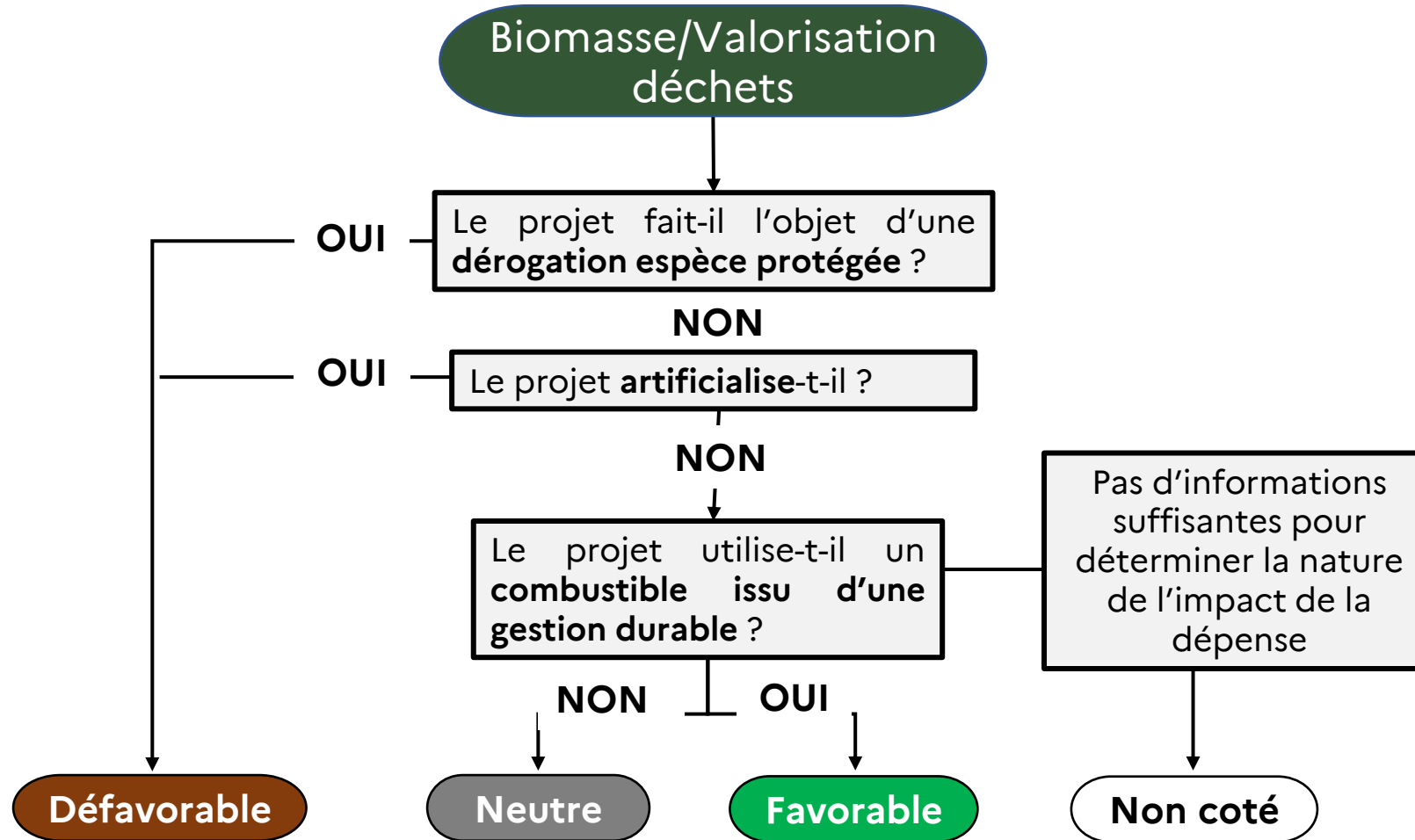
Non coté

OUI

Energie

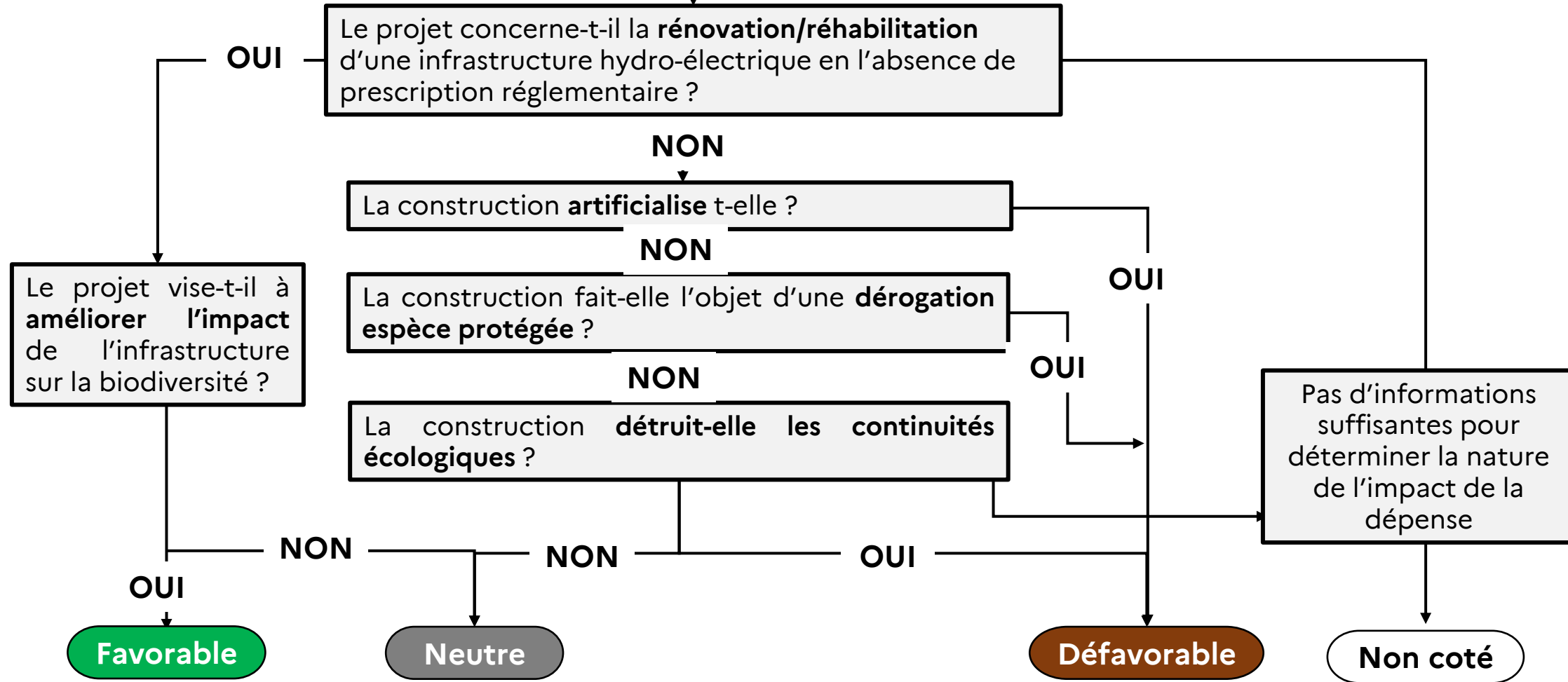


Energie



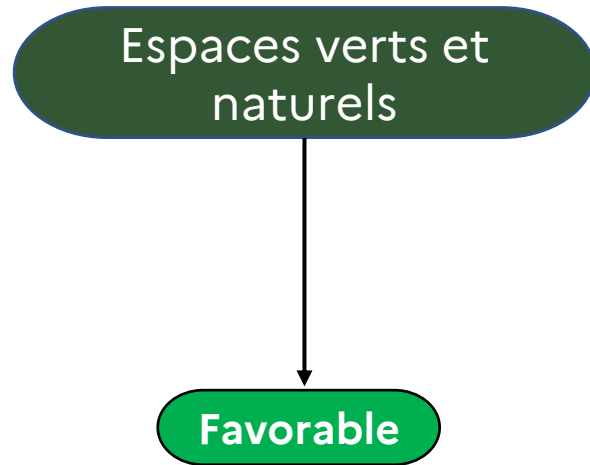
Energie

Hydroélectricité



ESPACES VERTS ET NATURELS

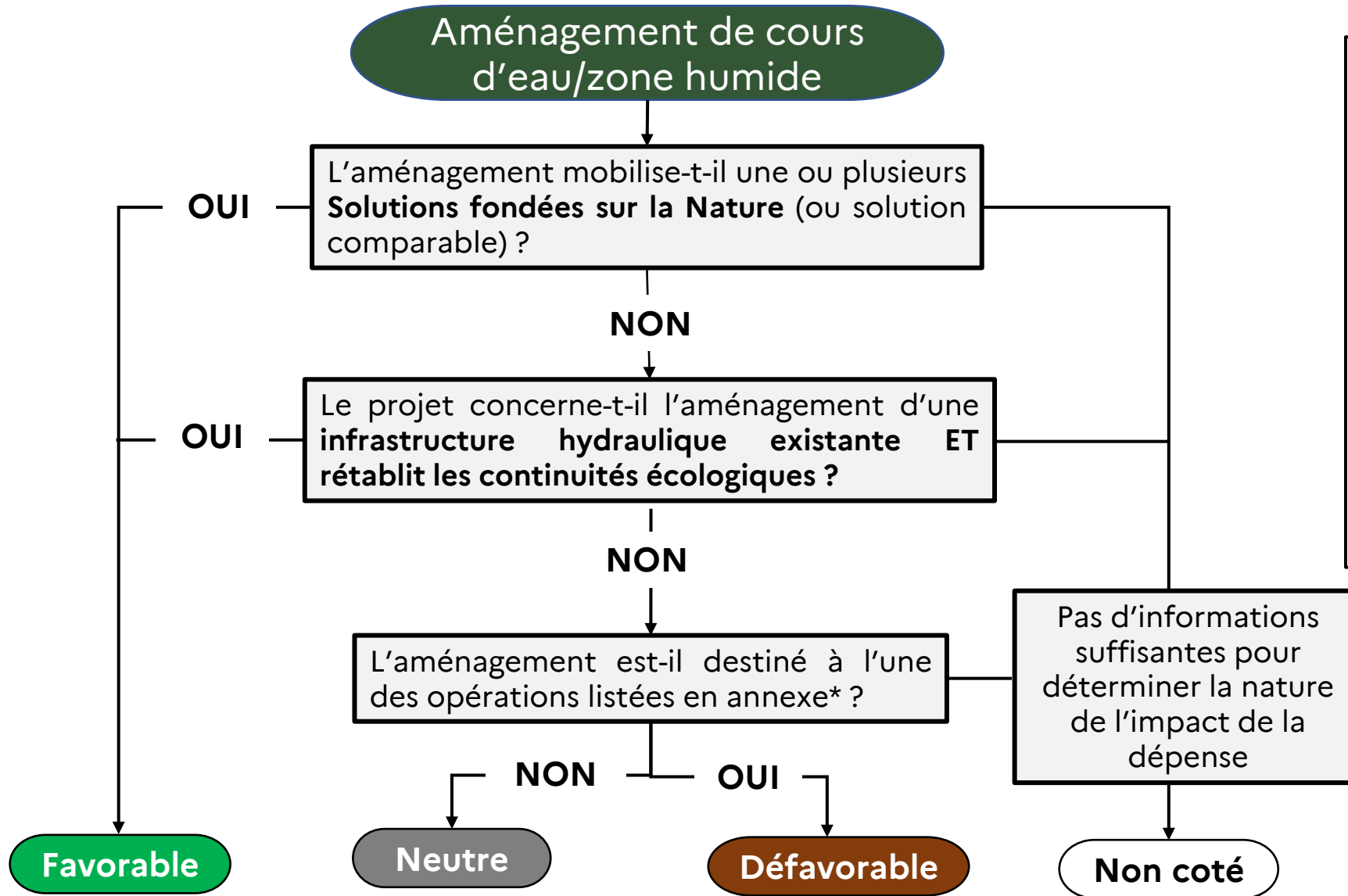
Espaces verts et naturels



ANNEXE: On considère que les espaces verts et naturels prennent en compte au moins certains des aspects suivants :

- L'espace vert/naturel s'inscrit dans une trame verte et bleue ou dans une stratégie territoriale de préservation et restauration de la biodiversité
- L'espace vert/naturel permet une diversification des espèces végétales adaptées au contexte pédoclimatique et leur stratification (ex : végétaux de tailles et de natures variées, avec présence d'arbres et d'arbustes)
- Les espèces végétales implantées sont locales et adaptées au changement climatique et nourricières de la petite faune (pas de recours à des espèces exotiques envahissantes,).
- L'espace vert/naturel crée des espaces à fort potentiel pour la biodiversité (zones humides, prairies, boisements)

Espaces verts et naturels

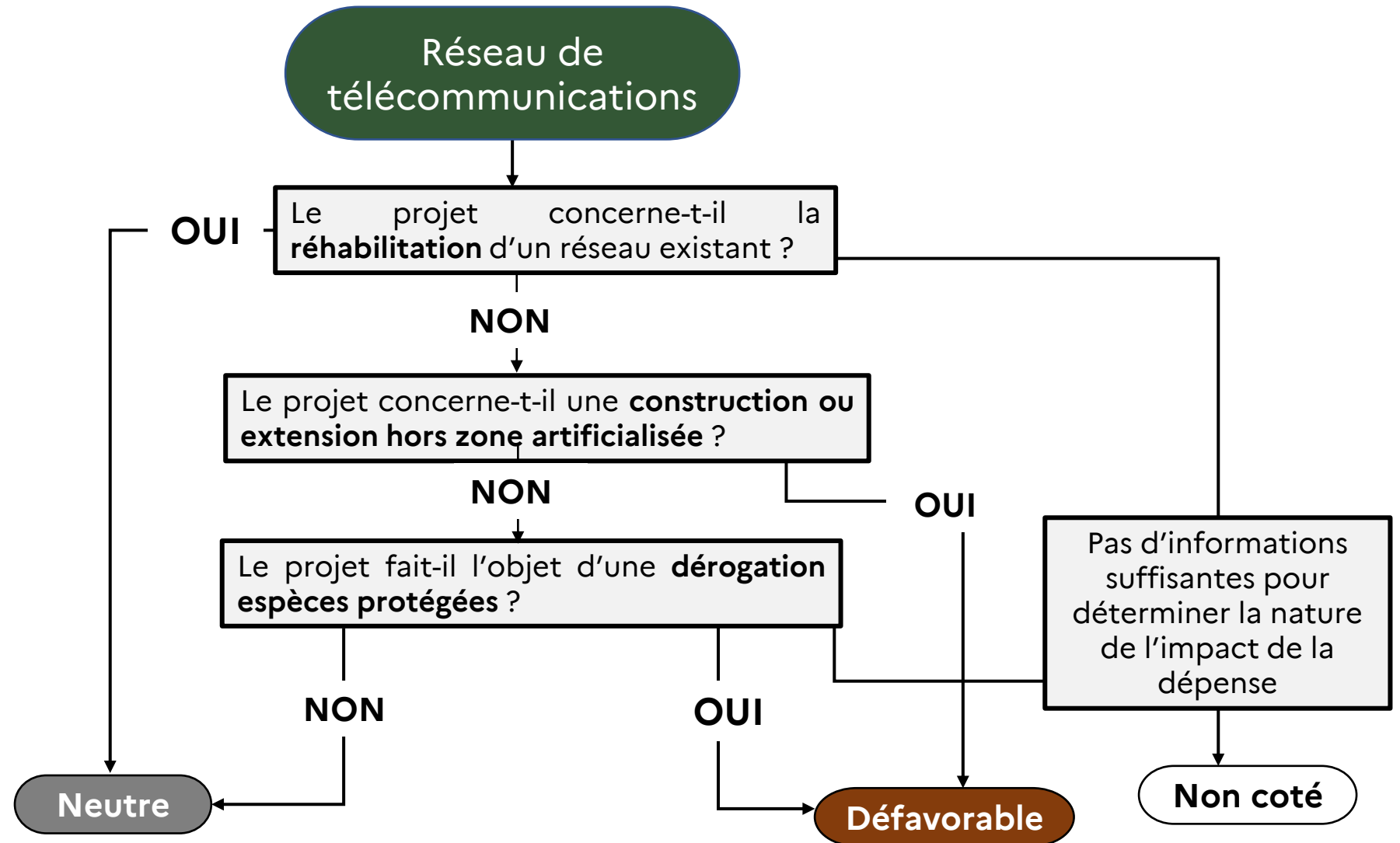


ANNEXE: Liste des aménagements

- Comblement d'un cours d'eau ;
- Modification de son méandrage naturel (rectification de l'écoulement, canalisation du cours ou artificialisation de ce dernier) ;
- Contrôle de son débit (installation de barrages hors hydroélectricité, d'écluses, etc.) ou à le modifier (infrastructure de prélèvement d'eau) ;
- Transformation de ses berges (renforcement avec du béton, des pierres ou autres revêtements)
- Ajout d'un obstacle à son écoulement (barrage, seuil, merlon, etc.)
- Drainage d'une zone humide
- Remblayage d'une zone humide

NUMÉRIQUE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Numériques et nouvelles technologies



Numériques et nouvelles technologies

Achat de matériel
numérique ou
informatique



Neutre

Développement
de logiciels,
applications



Non coté

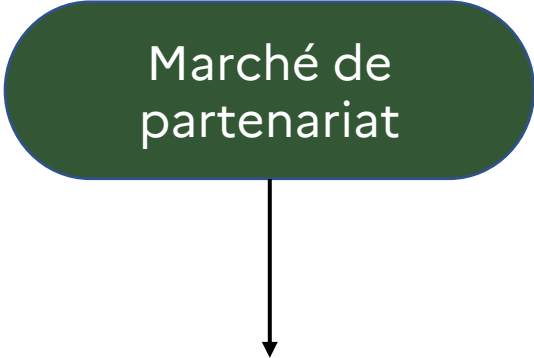
Centre de serveurs



Cf. domaine
« Bâtiments et
équipements »

MARCHÉ DE PARTENARIAT

Marché de partenariat



```
graph TD; A([Marché de partenariat]) --> B[Cf. domaine « Bâtiments et équipements » ou toute partie sectorielle pertinente, en fonction des projets soutenus];
```

Marché de
partenariat

Cf. domaine « Bâtiments et équipements » ou toute partie sectorielle pertinente, en fonction des projets soutenus

TRANSVERSE

Transverse

Achat de terrain

L'une des conditions suivantes est-elle remplie ?

- Le terrain fait l'objet d'un **arrêté de protection biotope**
- Le terrain fait l'objet d'un **classement espace protégé** (parc national, réserve naturelle nationale, régionale ou volontaire, zone spéciale de conservation, zone de protection spéciale, site inscrit, zone de protection forte La collectivité a obtenu un **financement conditionné à la réalisation d'un projet de renaturation, de restauration** des fonctionnalités écologiques ou visant la préservation d'un espace naturel sur le terrain acheté (ex : prêt vert, prêt transformation écologique, fonds vert, subvention agence de l'eau, etc.) **sur le terrain acheté**
- Le terrain fait l'objet d'une **garantie de gestion durable à long terme** (convention de gestion avec un conservatoire ou plan de gestion agréé)

NON

Neutre

OUI

Favorable

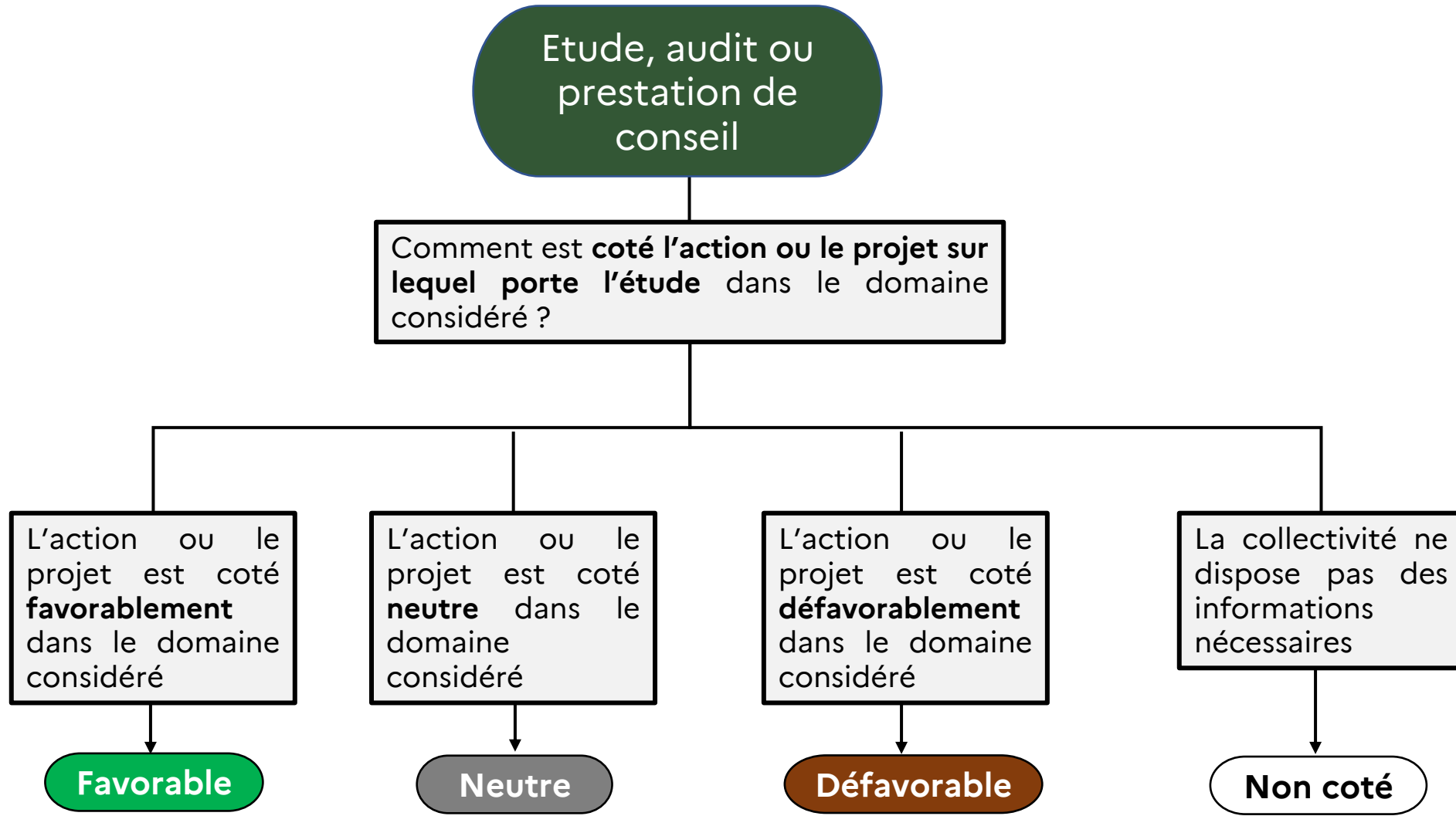
Transverse

Mesure de
compensation



Favorable

Transverse



Transverse

